

FRANCE-MONDE

DRAME EN HAUTE-SAVOIE Un enfant d'une colonie et un moniteur périssent. Une accompagnatrice blessée

Mortelle descente en canyoning

Dramatique accident hier matin au canyon de Balmes, à Magland, en Haute-Savoie. Un guide de moyenne montagne et un enfant de 12 ans se sont noyés lors d'une descente en canyoning. Une troisième personne, une jeune femme de 24 ans, a été grièvement blessée. Hélicoptère à l'hôpital d'Annecy, elle est toujours dans un état grave.

Une eau à 10° et de forts courants

Une colonie de vacances de Choisy-le-Roi (Val de Marne), séjournant dans la station de Morillon, avait organisé cette sortie. Encadrée par un initiateur local confirmé, la petite troupe avait décidé de découvrir les joies des eaux douces. Accompagnés par un guide indépendant, les sept enfants et leur monitrice se sont élançés du pont de Balme pour deux kilomètres de sensations fortes dans des toboggans naturels. À peine 200 mètres plus bas, au premier toboggan, l'un

des enfants s'est retrouvé en difficulté. L'accompagnatrice et le guide ont tenté de rattraper le jeune garçon emporté par les flots. Les deux canyoneurs ont à leur tour été rapidement surpris par le courant, particulièrement fort en raison des précipitations de ces derniers jours.

Alerté aux alentours de 10 heures, peu de temps après l'accident, les secours ont tenté de localiser les victimes. Sur place, 25 sapeurs-pompiers, dont 9 plongeurs, une vingtaine de gendarmes et une équipe du SMUR sont intervenus, bloquant l'accès à la route toute la matinée. Après avoir ratisé le fond du ruisseau du Gron et les berges du canyon pendant près de deux heures, les plongeurs ont repêché la monitrice de la colonie.

Inconsciente, elle a été réanimée sur place avant d'être transférée vers le centre hospitalier d'Annecy à midi. Ce n'est qu'une heure plus tard que les corps des deux autres victimes, coincés dans une eau à 10° entre des rochers et des branchages, ont été repérés. Le moniteur



Les sauveteurs, manifestement sous le choc, après avoir remonté les corps. Le DL / J. P.

aurait bien réussi à rattraper l'enfant dans les flots, mais ils seraient restés tous les deux plaqués au sol par le poids du courant. Les six autres enfants, indemnes mais très choqués, ont immédiatement été pris en charge par la municipalité de Magland, qui a ouvert une cellule psychologique

dans une salle de la mairie. Après avoir été auditionnés par la gendarmerie, les enfants sont retournés dans leur chalet à Morillon, où le psychologue de la section départementale des pompiers les a rejoint. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de l'accident

et établir les responsabilités. Les enquêteurs de la compagnie de gendarmerie de Bonneville s'interrogent déjà sur la dangerosité d'une telle expédition au regard des mauvaises conditions climatiques et des crues de ces derniers jours.

Jennifer PARISOT

Des centaines de touristes chaque année



Très ludique et accessible à tous, le canyon de Balmes voit déferler des flots de touristes chaque année. Des centaines de débutants et de canyoneurs confirmés descendent les toboggans du ruisseau de Gron.

Accessible par la route des stations Flaine-Les Carroz, il promet trois heures de bonne descente et il est considéré par la plupart des guides comme un "beau canyon". Il est d'ailleurs réputé idéal pour l'initiation,

avec des coins à sauts, et des cascades dans la première partie et de nombreux petits toboggans dans la seconde partie.

Il est possible de s'échapper à tous moments, et toutes les cascades peuvent être évitées.

Trois heures de descente
La principale caractéristique du canyon est toutefois sa dangerosité en partie basse en période de fort débit, lieu même de l'accident tragique de ce dimanche.

Les toboggans auraient tendance à se transformer en véritables "marmites tourbillonnantes".

En juillet dernier, le canyon avait déjà été fermé et interdit à toute pratique de sports d'eau à cause des conditions climatiques.

Hier soir, au bureau des guides des Carroz, on indiquait justement que depuis jeudi, les sorties dans le canyon étaient interrompues en raison des fortes précipitations de ces derniers jours.

J. P.

250 canyons en Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes compte environ 250 canyons référencés. C'est l'Isère qui en compte le plus (63), un seul étant référencé dans la Loire - 39 en Haute-Savoie, 46 en Savoie, 32 dans la Drôme, 32 dans l'Ardèche et 38 dans l'Ain. Tous ces canyons présentent des conditions d'approche et de descente différentes selon le débit de l'eau (toujours variable), la déclivité du terrain, la profondeur du canyon, etc.

Certains font l'objet de réglementations spécifiques. Dans l'Isère par exemple, depuis le drame du Drac, le canyoning dans des cours d'eau équipés de barrages est interdit. En France, cette activité est placée sous la tutelle de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. La FFME a édité divers documents établissant les normes d'équipements nécessaires et de classement technique des espaces et itinéraires. Car cette activité de montagne est par essence dangereuse parce qu'elle allie les risques liés à la montagne et ceux liés à l'eau vive.

Stéphane BLÉZY

Des recommandations...

En 1998, le ministère de la Jeunesse et des Sports a publié une "recommandation ministérielle" concernant le canyoning.

Un document - s'adressant à toutes les personnes susceptibles de pratiquer le canyoning - dans lequel l'administration recense les moyens d'équipement nécessaires à la pratique de cette activité, mais aussi les méthodes de préparation et de progression à respecter

pour éviter les accidents.

Se renseigner notamment sur le parcours, les échappatoires, les moyens les plus rapides de déclencher les secours.

S'informer sur le débit de l'eau (notamment sur la régulation artificielle des cours d'eau), sur la météo, ne jamais progresser seul, informer des tiers du parcours choisi...

S'équiper en particulier de vêtements isothermiques, de

casques, de chaussures polyvalentes (escalade / nage), de matériel d'escalade (personnel et collectif), de matériel d'amarrage, de couteaux, de sifflets, de cordes de sécurité eau vive...

Dans la progression, toujours rester grouper, vérifier les amarrages, la longueur des cordes, ne jamais sauter dans une vasque sans en avoir vérifié la possibilité etc.

S. B.

... et des réglementations

La recommandation ministérielle de 1998 s'adresse aussi aux personnes responsables de l'encadrement de groupes.

Un domaine dans lequel la réglementation est plus importante mais relativement touffue. Ainsi pour exercer l'activité - rémunérée - de guide en canyon faut-il disposer du diplôme de guide de haute montagne (si le diplôme date d'avant 96) ou guide de haute montagne

avec spécialisation canyon (diplôme date d'après 1996).

Également, les aspirants guides, les personnes disposant du BEES escalade ou spéléologie ou du BEES canoë / kayak-nage en eau vive et les accompagnateurs de moyenne montagne (avec ou sans la qualification canyon selon les dates de diplôme), peuvent encadrer des sorties en canyon.

Pour les bénévoles, en France, trois fédérations

sportives dont la Fédération française de la montagne et de l'escalade proposent des formations brevetantes pour les accompagnateurs (même si, en la matière, la réglementation n'impose pas aux "encadrants" d'être titulaires de brevets.

La fédération des clubs alpins français s'est elle aussi engagée dans une démarche qualité en créant des brevets fédéraux CAF.

S. B.

EMPLOI Plus d'un quart feraient travailler des salariés non déclarés

Quand les hôtels, cafés et restaurants fraudent

Plus d'un quart des hôtels, cafés ou restaurants fraudent l'Urssaf en faisant travailler un ou des salariés non déclarés.

C'est ce qu'ont révélé les résultats d'un vaste contrôle inédit réalisé dans toute la France durant l'été 2005 par les Urssaf, chargées de collecter les cotisations sociales.

Plusieurs millions d'euros de manque à gagner

Ainsi, sur près de 2 400 établissements contrôlés, 26,5 % étaient en infraction, 3 % étaient suspectés de fraude et près d'un salarié sur dix était employé au noir, indique le Bilan 2006 de la lutte contre le travail illégal réalisé par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale

(Acos) qui fédère les Urssaf.

La fraude est relativement homogène sur tout le territoire", souligne l'Acos, sauf en Ile-de-France et les départements d'outre-mer où "les taux de fraude sont très importants" avec respectivement 61 % et 48 % des établissements en infraction. Contrairement aux habitudes, les inspecteurs de l'Urssaf ont choisi au hasard des établissements parmi un échantillon représentatif de l'hôtellerie-restauration, ce qui donne "un reflet relativement révélateur de la réalité", souligne-t-on à l'Acos. Le préjudice pour la Sécurité sociale serait "de l'ordre de 10 % des cotisations dues", soit des millions voire plusieurs dizaines de millions d'euros de manque à gagner.

REPÈRES

QUAND Y A-T-IL FRAUDE ?

■ Un établissement est en fraude si au moins un de ses salariés n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'embauche. À noter par ailleurs que l'absence de bulletin de paie ou la sous-déclaration des heures effectuées constitue aussi du travail dissimulé.

QUELS SONT LES RISQUES EN COURS PAR L'EMPLOYEUR ?

■ Le travail dissimulé est passible de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

FAIT DIVERS Scène de panique à l'aube à Paris

Fusillade dans une discothèque

Peu après 5h00 du matin, deux cents clients fréquentaient encore cette discothèque située en plein cœur de Paris quand... des malfaiteurs encagoulés et armés de kalachnikovs, au nombre de "trois ou quatre" selon la police ont fait irruption.

Les braqueurs étaient armés de kalachnikovs

Ils ont menacé toutes les personnes présentes avec leurs fusils d'assaut.

Mais, faute d'avoir trouvé rapidement un interlocuteur susceptible de leur ouvrir le coffre de la discothèque - Plaza Madeleine, dans le VIII^e - ils sont repartis après avoir fait main basse sur la recette du vestiaire, soit environ 1 000 euros.

À l'extérieur, ils se sont retrouvés face à un car de police-secours qui arrivait sur



Plusieurs dizaines d'impacts de balles ont été relevés sur les vitrines, les façades d'immeubles et les véhicules garés à proximité de la discothèque parisienne braquée hier. AFP / Eric FEFERBERG

place, après que plusieurs clients de la boîte de nuit eurent composé le "17" avec leur téléphone portable, tandis qu'une passante faisait aussi de grands gestes.

Les malfaiteurs ont aussitôt ouvert le feu sur les policiers, qui ont riposté. Dans la fusillade, une jeune femme a été touchée au dos. Le parquet

de Paris a évoqué "une blessure sérieuse", précisant que "le pronostic vital n'était pas engagé". Agée de 27 ans, elle devait être opérée hier à l'hôpital européen Georges-Pompidou à Paris.

Les malfaiteurs ont ensuite pris la fuite à bord d'une grosse cylindrée. Aucun policier n'a été blessé.

MONDE EXPRESS

Tensions en Ukraine

■ **KIEV.** En Ukraine l'annonce d'élections anticipées pour fin septembre avait mis fin aux tensions entre le président Viktor Iouchtchenko et son Premier ministre Viktor Ianoukovitch. Mais le calme semble précaire. Hier, le Bloc Ioulia Timochenko, principal parti d'opposition, a érigé des tentes dans Kiev pour protester contre le refus des autorités d'inscrire ses candidats aux législatives. La Commission électorale estime ne pas avoir l'adresse exacte des candidats.

La mine datait des années 60

■ **LE CAIRE.** Mohammad Hassan Gharib avait 15 ans, Gharib 13 ans et Abdallah 11 ans. Les trois frères égyptiens jouaient dehors samedi, près d'Ismailya, lorsqu'ils ont été attirés par un objet à moitié enfoui. En le manipulant, les garçons ont déclenché son explosion et sont morts sur le coup. Il s'agissait d'une mine datant des guerres égypto-israéliennes en 1967 et 1973.

Dans les archives de la Stasi

■ **BERLIN.** Longtemps les politiques de l'époque ont nié que des ordres de tir aient été donnés. Mais les archives de la Stasi, ex-police de la RDA, viennent de parler. Un document prouve qu'il fut ordonné de tirer sans condition sur toutes les personnes tentant de fuir la RDA, femmes et enfants compris, car "souvent utilisés par les traîtres". Des historiens réclament une enquête contre les anciens membres de la Stasi.

Pour "le règne du Caliphat"

■ **JAKARTA.** Le mouvement islamiste Hizbut Tahrir a réuni plus de 70 000 sympathisants hier à Jakarta, pour réclamer la création d'un Etat musulman universel. Le Hizbut Tahrir est interdit dans plusieurs pays mais est légal en Indonésie.

L'ordinateur était en panne

■ **LOS ANGELES.** Panique hier à l'aéroport de Los Angeles. Quelque 2 500 passagers ont subi jusqu'à cinq heures d'attente pour prendre leurs avions... à cause d'un ordinateur. La panne d'un appareil empêchait en effet tout passage en douane. Alors que le système n'était toujours pas réparé hier soir, des vols arrivants étaient déviés vers d'autres aéroports.

Suisse : un Français cumule les infractions

■ **GENÈVE.** Un motard français de 21 ans a été interpellé à Genève dans la nuit de samedi à dimanche : il avait consommé de la drogue, était en état d'ivresse alcoolique, roulait sans permis et sans casque. Après un délit de fuite, le jeune homme a été rattrapé. Dans son sang : un à deux grammes de cocaïne, du cannabis et 2,38 grammes pour mille d'alcool.